

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 22/2024 : Adoption du budget 2025 de la CISTEP

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, Yves Fauth, Nicolas Garoflid, Richard Golay, Paul Habfast, Marc Veraguth, Guillaume Graf et Corentin Binamé et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 22/2024 lors de sa séance du 15 octobre 2024.

Monsieur Roland Perrin, Municipal et Monsieur le Syndic Alain Monod représentaient la Municipalité.

Informations préalables

M. Perrin rappelle les informations contenues dans le présent préavis qui vise à adopter le budget de la CISTEP 2025. Il rappelle que la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération stipule que le budget de la CISTEP doit être adopté par les conseils communaux de l'agglomération lausannoise.

Discussion générale

Les commissaires remercient M. Perrin d'avoir annexé au présent préavis le PV de l'AG du 19 septembre 2024 de la CISTEP qui fournit un nombre important d'informations à nos questions.

Un commissaire relève que le coût au m³ est passé de CHF 1,20 à CHF 1,56 pour le budget 2025 et qu'il sera à terme de CHF 1,90. M. Perrin indique que ce coût final sera inférieur au coût final budgété.

Les commissaires comprennent que l'augmentation des coûts en 2025 est liée à l'intégration du traitement biologique des eaux et que d'ici 2029 le traitement des micropolluants sera opérationnel.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est par 9 voix pour que la CoFin a accepté les décisions du préavis no 22/2024 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter ce préavis et d'adopter le budget 2025 de la CISTEP.

Epalinges, le 15 octobre 2024

Sandy Warth

Président de la COFIN